

# Enquête mensuelle sur les services de restauration et débits de boissons

**Ce document est confidentiel une fois rempli.**

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer to receive the questionnaire in English, please call us toll-free at 1-888-881-3666.

**Au besoin**, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous.

0001	Raison sociale		0004	Adresse (Numéro et rue)		
0002	Nom commercial		0005	Ville		
0017	Numéro de téléphone ( )	0027	Numéro de poste	0006	Province, territoire ou État	
0008	Prénom de la personne-ressource		0053	Pays	0007	Code postal/Zip code
0028	Nom de la personne-ressource		0010	Langue préférée <input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Anglais		

## A. Renseignements généraux

### But de l'enquête

L'enquête procure de l'information qui permet de mesurer les résultats économiques ainsi que la santé de l'industrie des services de restauration et débits de boissons dans l'économie canadienne. Le milieu des affaires utilise ces données pour analyser la performance et l'évolution du marché. Pour obtenir davantage de renseignements sur cette enquête, consultez le [www.statcan.gc.ca/francais/survey/index\\_f.htm](http://www.statcan.gc.ca/francais/survey/index_f.htm).

### Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques qui pourraient divulguer tout renseignement permettant d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, serviront exclusivement à des fins statistiques et seront publiées uniquement de façon agrégée.

### Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question. L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux qui ont l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon. L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

**EN VERTU DE LA LOI SUR LA STATISTIQUE, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

**Veuillez retourner le questionnaire dans les 14 jours.**

Veuillez poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe ou télécopier le tout à Statistique Canada au **1 888 883-7999**.

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse ou avez besoin d'aide? Appelez-nous au **1 888 881-3666**.

## B. Activité commerciale principale

Veuillez cocher l'activité principale de laquelle est générée la plus grande partie de vos revenus.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 0430 <input type="radio"/> <b>Restaurant à service complet</b> – les clients commandent et sont servis aux tables et paient après le repas.                    | 0432 <input type="radio"/> <b>Entrepreneur en restauration</b> – fournit des services de restauration en vertu d'un contrat pour une période déterminée. | 0434 <input type="radio"/> <b>Cantine et comptoir mobile</b> – servent des repas et des boissons, à partir de véhicules à moteur ou de chariots non motorisés. |
| 0431 <input type="radio"/> <b>Restaurant à service restreint</b> – les clients commandent à un comptoir de service ou par téléphone et paient avant de manger. | 0433 <input type="radio"/> <b>Traiteur</b> – fournit des services de restauration dans le cadre d'activités sociales ou d'événements d'affaires.         | 0435 <input type="radio"/> <b>Débit de boisson</b> – (p. ex. bars, boîtes de nuit, tavernes).  |

## C. Renseignements sur la période de déclaration

1. Indiquez la période pour laquelle vous déclarez vos ventes. Du     au
2. Veuillez indiquer les raisons pour toutes **modifications importantes** dans vos données rapportées comparative-ment au mois précédent. *Vous pouvez cocher plus d'une case.*
- |  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| 0022 <input type="radio"/> Aucun changement important                            | 0035 <input type="radio"/> Arrêt définitif de l'exploitation | 0042 <input type="radio"/> Exploitation saisonnière | 0034 <input type="radio"/> Changement de propriétaire |
| 0036 <input type="radio"/> Fermeture temporaire ( <i>Précisez</i> )              | <input type="text" value="0070"/>                            |   |   |
| 0043 <input type="radio"/> Le nombre d'emplacements a changé ( <i>Précisez</i> ) | <input type="text" value="0071"/>                            |   |   |
| 0037 <input type="radio"/> Autre ( <i>Précisez</i> )                             | <input type="text" value="0072"/>                            |   |   |

3. Veuillez spécifier ci-bas le nom commercial et l'adresse des emplacements que votre entreprise a ouvert et/ou fermé durant la période de déclaration. Veuillez joindre une feuille supplémentaire si plus d'espace est nécessaire.

Nom commercial		Adresse	
0060A		0060B	
0060C		0060D	

Nom commercial		Adresse	
0060E		0060F	
0060G		0060H	

#### D. Ventes de biens et services et nombre d'emplacements

1. Veuillez déclarer le total des ventes et le nombre d'emplacements par province, territoire et industrie durant la période de déclaration.

On définit « emplacement » comme étant l'endroit où un commerce est exploité.

Les ventes représentent les montants provenant de la vente de biens et services faisant partie des activités habituelles d'une entreprise.

Elles doivent être rapportées en dollars canadiens (\$) CAN) et déclarées après déduction des retours, des rabais et des escomptes. Les montants en dollars devraient être arrondis en nombres entiers.

- **Inclure:** Les recettes brutes provenant des ventes de repas et casse-croûtes, de boissons alcoolisées, de bonbons, de souvenirs, de services de traiteur ou de bar, etc. Revenus de location et de crédit-bail, revenus de commission (p. ex. ventes de billets de loterie, commissions nettes tirées de l'exploitation d'appareils de loterie vidéo).
- **Exclure:** Les taxes de vente fédérale et provinciales et les droits et les taxes d'accise (TPS, TVH, TVP). Les revenus non imputables à l'exploitation tels que les frais de gestion et les frais financiers des comptes de crédit, les intérêts bancaires et les intérêts de placements.

Provinces et territoires	Restaurant à service complet		Restaurant à service restreint		Entrepreneur en restauration		Traiteur		Cantine et comptoir mobile		Débit de boisson	
	Nombre d'emplacements	Ventes (\$)	Nombre d'emplacements	Ventes (\$)	Nombre d'emplacements	Ventes (\$)	Nombre d'emplacements	Ventes (\$)	Nombre d'emplacements	Ventes (\$)	Nombre d'emplacements	Ventes (\$)
Terre-Neuve-et-Labrador	1001	1002	1003	1004	1005	1006	1007	1008	1009	1010	1011	1012
Île-du-Prince-Édouard	1101	1102	1103	1104	1105	1106	1107	1108	1109	1110	1111	1112
Nouvelle-Écosse	1201	1202	1203	1204	1205	1206	1207	1208	1209	1210	1211	1212
Nouveau-Brunswick	1301	1302	1303	1304	1305	1306	1307	1308	1309	1310	1311	1312
Québec	2401	2402	2403	2404	2405	2406	2407	2408	2409	2410	2411	2412
Ontario	3501	3502	3503	3504	3505	3506	3507	3508	3509	3510	3511	3512
Manitoba	4601	4602	4603	4604	4605	4606	4607	4608	4609	4610	4611	4612
Saskatchewan	4701	4702	4703	4704	4705	4706	4707	4708	4709	4710	4711	4712
Alberta	4801	4802	4803	4804	4805	4806	4807	4808	4809	4810	4811	4812
Colombie-Britannique	5901	5902	5903	5904	5905	5906	5907	5908	5909	5910	5911	5912
Yukon	6001	6002	6003	6004	6005	6006	6007	6008	6009	6010	6011	6012
Territoires du Nord-Ouest	6101	6102	6103	6104	6105	6106	6107	6108	6109	6110	6111	6112
Nunavut	6201	6202	6203	6204	6205	6206	6207	6208	6209	6210	6211	6212

- E. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires dans l'espace ci-dessous. Veuillez retourner le questionnaire dans les 14 jours.

9920